BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 188

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

389 413 816 RCS Aix-en-Provence.
ALTERSIS REGIONS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 730, Rue René Descartes, Les Pléiades II, 13100 Aix-en-Provence.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : MOONGY Forme : Société par actions simplifiée Capital : 611.741 euros Siège social : 30 cours de l'Île Seguin – 92100 Boulogne-Billancourt Numéro unique d'identification : 488 404 823 Lieu d'immatriculation: RCS Nanterre Société absorbée : ALTERSIS REGIONS Forme : Société par actions simplifiée à associée unique Capital : 200.000 euros Siège social : 730 rue René Descartes, Les Pléiades II – 13100 Aix-en-Provence Numéro unique d'identification : 389 413 816 Lieu d'immatriculation: RCS Aix-en-Provence 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : - actif : 1.576.469 euros - passif : 1.236.830 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT Conformément au II de l'article L.236-3 du Code de commerce, dès lors que la totalité des actions d'Altersis Régions est détenue par Moongy, il ne sera procédé à aucun échange d'actions. L'apport-fusion objet du présent traité de fusion ne sera en conséquence pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions par Moongy et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital, ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : Néant 5) Le projet de fusion a été établi en date à Boulogne-Billancourt du 2 novembre 2026 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre au nom de la société MOONGY le 3 novembre 2026 - au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence au nom de la société ALTERSIS REGIONS le 4 novembre 2026.